

**- PROCES VERBAL -**

**EPREUVE PRATIQUE DU CERTIFICAT DE CAPACITE  
POUR EFFECTUER DES PRELEVEMENTS SANGUINS  
EN VUE D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE**

**Arrêté Ministériel fixant les conditions de délivrance du certificat de capacité pour effectuer les prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale en date du 12 juillet 2006 consolidé au 27 août 2012.**

L'examen pratique pour effectuer des prélèvements sanguins en vue d'analyses de biologie médicale, a eu lieu le jeudi 23 janvier 2025 de 13h30 à 16h45, à :

**Laboratoire BIOLIANCE  
118 Avenue Claude Bernard  
44800 ST HERBLAIN**

**3 candidats sur 4 inscrits se sont présentés.**

L'épreuve a donné les résultats suivants :

NOM	Prénom	ADMIS / NON ADMIS
JARRIAULT	Marion	ADMISE
LE MAUFT	Jean Xavier	ADMIS
MERYGLOD	Marie	ABSENTE
VRIGNAUD	Louise	ADMISE

3 candidats sont déclarés reçus, ayant totalisé une note égale ou supérieure à 12/20.

Aucun candidat n'a été notifié pour fraude à l'examen.

Fait à St-Herblain, le 23 janvier 2025

Le Directeur CROIX ROUGE  
COMPETENCE Pays de Loire

Membre du Jury  
IDE

Membre du Jury  
Biogiste

Arnaud TESSIER

Marjorie GUILLOU

Anne Andrée BARRET

Croix-Rouge Compétence Bretagne - Pays de la Loire  
Centre Régional de Formation Professionnelle  
6 rue de la Gare - 44400 REZÉ  
Tél. 02 40 29 47 48



